

En Mayenne, On a la pêche !



Edit'Eau

N°21- Juillet 2026

Amis pêcheurs,

L'été aura démarré avec une canicule, vous l'avez remarqué, sans précédent, ce qui implique une vigilance particulière, notamment sur nos pratiques et sur les poissons en souffrance comme les humains. Il faut préconiser la pêche tôt le matin et le coup du soir.

Soyez vigilant à la manipulation des poissons en vous mouillant bien les mains, en utilisant des tapis adaptés et surtout en minimisant le temps où le poisson est hors de l'eau.

Il faut aussi tenir compte de l'état actuel de nos cours d'eau et les niveaux d'étiages sont sous haute surveillance. Soyons vigilants et n'hésitez pas à donner l'alerte et prévenir via votre AAPPMA si la situation l'oblige.

Soyons positifs et profitons du bord de l'eau pour pratiquer notre loisir en toute quiétude, en famille ou entre amis.

Halieutiquement vôtre !

Le Président,
Alain CHAMBRELAN

En direct du fond ...

«Junior Fishing Tour» : dernière manche et sacre des Champions !



Les circuits du Junior Fishing Tour sont nés d'une volonté commune de la FNPF, de la FDPPMA 53, de la FFPS et du GIFAP d'offrir aux jeunes pêcheurs et pêcheuses – préadolescents et adolescents – des espaces de rencontre, de partage et de compétition adaptés à leurs attentes et à leur niveau.

Déployés aujourd'hui autour de deux disciplines, la pêche au coup et la pêche aux leurres du bord, ces circuits s'organisent du niveau départemental jusqu'aux finales nationales, avec pour objectif de décerner les titres de Champion(ne)s de France dans les différentes catégories d'âge. Ils constituent ainsi les circuits officiels de pêche sportive pour ces disciplines chez les jeunes.

L'ambition du projet est de proposer, dès l'échelon départemental, des rencontres conviviales et accessibles au plus grand nombre, permettant une découverte progressive de la compétition tout en favorisant la progression des participants.

Pour la saison 2025-2026, la FDPPMA 53 a fait le choix de concentrer son engagement exclusivement sur la discipline pêche aux leurres.



Un championnat départemental particulièrement disputé

Cette troisième et dernière manche du championnat s'est déroulée le samedi 16 mai 2026 sur le plan d'eau d'Olivet, réunissant 28 compétiteurs en lice pour les titres départementaux dans les catégories « Juniors » et « Espoirs ».

C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons retrouvé ces jeunes passionnés, partagés entre impatience, excitation et une légitime appréhension avant le départ, mais tous déterminés à défendre leurs chances.

Les conditions de pêche se sont toutefois révélées particulièrement compliquées. Le niveau d'eau, déjà très bas pour la saison, associé aux premières chaleurs printanières, avait favorisé une importante prolifération des herbiers tout en rendant les poissons particulièrement peu actifs. Les retours des jours précédents laissaient présager une session difficile et les faits ont confirmé ces prévisions.

Malgré 2 h 30 d'efforts, de nombreux changements de leurres et de montages, aucun participant n'est parvenu à faire la différence. Cette manche s'est ainsi conclue sur une bredouille générale, sans aucune capture enregistrée.

Des titres joués sur les résultats des 2 premières manches

Dans ces conditions, les performances réalisées lors des deux premières manches ont pris une importance décisive. Le classement général étant établi sur l'addition des points de place obtenus sur les deux meilleures manches, les écarts déjà creusés se sont révélés déterminants.



PODIUM FINAL des JUNIORS (9-13 ans)

1^{er} : Louison SEYEUX avec 2260 points - Champion départemental

2^{ème} : Barnabé GERBAULT avec 1620 pts

3^{ème} : Antoine PERTRON avec 1160 pts



PODIUM FINAL des ESPOIRS (14-17 ans) :

1^{er} : Loris AMIRAULT avec 1875 points - Champion départemental

2^{ème} : Ewen BRAULT avec 1810 points

3^{ème} : Nicolas ROCHERS avec 470 points

Chaque participant a pu repartir avec un lot. Les 3 qualifiés de chaque catégorie ont également remporté 4 séances de coaching en prévisions de leur participation à la finale régionale à LA FERRIERE (85).

Nous avons passé un bel après-midi, avec des jeunes motivés, de belles entraides entre binôme dans un esprit convivial et de partage. C'est cet état d'esprit que nous souhaitons mettre en avant et que le *Junior Fishing Tour* évolue toujours dans ce sens !

Prochain RDV pour la 1^{ère} manche de la 3^{ème} saison du JFT, courant automne 2026. Surveillez nos réseaux pour ne pas louper l'ouverture des inscriptions.

Merci à la Fédération Nationale de la Pêche en France et leurs partenaires (FFPS/Carnassier - GIFAP) mais également aux bénévoles présents pour leur investissement.



**ENSEMBLE
OU EN SOLO**

PARTAGEONS LA

Pêche
attitude



Rendez-vous sur
cartedepêche.fr



Ouverture de la pêche du black-bass et du plan d'eau de la Courbe à ORIGNÉ



Le 1er juillet prochain ouvrira la pêche du black-bass sur le département de la Mayenne. C'est le dernier carnassier du département dont la pêche est soumise à une période de fermeture. Le black-bass se reproduit généralement d'avril à fin juin dans nos eaux, ce qui justifie la fermeture de sa pêche jusqu'au 30 juin inclus. La taille légale pour conserver ce poisson (sauf parcours «no kill») est de 40 cm et son quota de prélèvement est limité à 3 poissons par jour et par pêcheur maximum (sauf parcours «no kill»).

Le plan d'eau de la Courbe à ORIGNÉ est un parcours spécifique dédié à la pêche de ce poisson. Suite à la vidange de l'automne 2024, un empoissonnement de 250 kg de black bass en plus de la population initiale a été fait.

Le plan d'eau ouvrira également au 1er juillet. Pour rappel, seules les techniques de pêche aux leurres artificiels ou à la mouche sont autorisées, avec des hameçons sans ardillons ou à défaut des ardillons écrasés, du bord ou en float tube et la remise à l'eau des poissons y est obligatoire. Pour pratiquer sur ce parcours spécifique, il vous faut la carte départementale ou interfédérale ET la carte spécifique à ce plan d'eau, soit journalière (5€) soit annuelle (40€).



Vous retrouverez toutes les informations sur ce parcours spécifique sur notre site internet.

Fermeture de la pêche en 1^{ère} catégorie

La saison de pêche en première catégorie est déjà bien avancée. Elle a débuté le 14 mars dernier et se clôturera le 20 septembre prochain, une demi-heure heure après le coucher du soleil, à 20h35. Il reste encore quelques semaines pour profiter des coups du soir ou d'un éventuel orage qui ferait sortir nos chères truites fario de leurs repères.

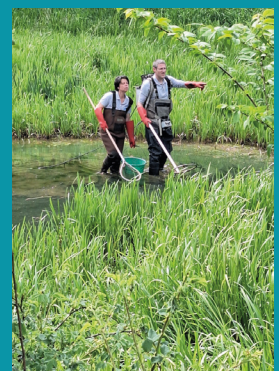


Retour sur la sortie pédagogique ENS du 29 avril sur le site de La Roche Neuville



Animation nature proposée sur l'Espace Naturel Sensible de la rivière la Mayenne, en partenariat avec le département de la Mayenne, la Fédération a animé cette sortie le 29 Avril. Une lecture de paysage a été présentée en bordure de la rivière, puis il y a eu des échanges sur les espèces piscicoles en lien avec les habitats identifiés (enrochements, hélrophytes, branches immergées...). Pour la 2^{de} partie de la sortie, la Fédération a vérifié les conditions d'accueil de la zone humide de la valette pour les espèces piscicoles en rappelant les rôles majeurs d'un tel milieu. Cette vérification s'est faite par pêche électrique par l'équipe habilitée. L'occasion de contacter des

espèces autochtones (gardon, bouvière, tanche...) mais aussi des espèces exotiques envahissantes avec le pseudorasbora ou la perche soleil...



Finale régionale du Junior Fishing Tour Leurre 2026 : la relève de la pêche sportive réunie à La Ferrière (85)

Le samedi 6 juin 2026, le plan d'eau de La Ferrière (85) a accueilli la finale régionale du Junior Fishing Tour (JFT) Leurre, réunissant les meilleurs jeunes pêcheurs et pêcheuses des Pays de la Loire. Qualifiés à l'issue des manches départementales, les compétiteurs sont venus défendre les couleurs de leur territoire avec un objectif commun : décrocher leur qualification pour la finale nationale.



Dans une ambiance à la fois conviviale et compétitive, les catégories «Juniors» et «Espoirs» se sont affrontées sur un parcours technique où stratégie, précision et persévérance ont été les maîtres-mots. Malgré des conditions de pêche parfois exigeantes, les participants ont fait preuve d'une remarquable capacité d'adaptation, alternant les approches et les choix de leurres pour tenter de séduire les poissons.

Nos compétiteurs mayennais n'ont pas démerité, la pêche n'a pas été facile pour tout le monde mais à aucun moment ils n'ont baissé les bras, bravo pour votre persévérance. Pour la 2^{ème} année consécutive, un jeune mayennais monte sur le podium régional, mais malheureusement, cette fois ci, la belle 3^{ème} place de Barnabé GERBAULT en U14 ne suffira pas à lui ouvrir les portes de la finale nationale.



PODIUM Catégorie «Juniors» U14 :

-  1^{er} : Traineau Gabin (85) - 2345 pts
-  2^{ème} : Godfroy Calie (72) - 1930 pts
-  3^{ème} : Gerbault Barnabé (53) - 1760 pts



Mention spéciale pour Louison SEYEUX (53) qui se classe 8^{ème} des U14



PODIUM catégorie «Espoirs» U18 :

-  1^{er} : Wauters Elliott (44) - 880 pts
-  2^{ème} : Drouzy Achille (49) - 750 pts
-  3^{ème} : Retière Timéo (44) - 745 pts



Au-delà des performances sportives, cette journée a une nouvelle fois illustré les valeurs du Junior Fishing Tour : partage, respect du milieu aquatique, fair-play et transmission de la passion de la pêche aux nouvelles générations. L'implication des bénévoles, des organisateurs et des accompagnateurs a largement contribué au succès de cette finale régionale.

Félicitations à tous les participants pour leur engagement et leur comportement exemplaire !

Un grand merci aux bénévoles, aux encadrants, aux partenaires, aux familles ainsi qu'à l'ensemble des organisateurs qui ont contribué à la réussite de cette belle journée.

Nous souhaitons désormais bonne chance à nos qualifiés régionaux pour la suite de l'aventure nationale qui aura lieu de le 18 juillet prochain à FILLÉ SUR SARTHE (72) !

Vous êtes désireux de voir évoluer votre loisir, impliquez-vous ! Les AAPPMA sont toujours à la recherche de bénévoles pour leur prêter main forte dans leurs missions. Pour toutes informations, contactez nous ou rapprochez vous directement de votre AAPPMA.

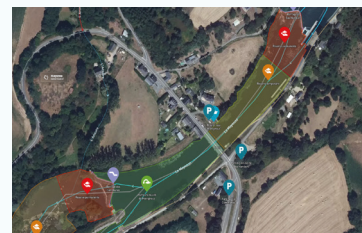
GEOPECHE : l'application qui change la vie des pêcheurs



Connaître précisément la réglementation d'un parcours, trouver une cale de mise à l'eau, repérer une réserve de pêche ou enregistrer ses plus belles captures... Aujourd'hui, tout cela peut tenir dans une seule application. GEOPECHE s'impose comme un véritable couteau suisse numérique pour les pêcheurs de loisir, qu'ils pratiquent en rivière, en lac ou en étang.

Une carte interactive au service des pêcheurs

Premier atout de GEOPECHE : sa cartographie halieutique extrêmement détaillée. L'application permet de visualiser les cours d'eau et plans d'eau partenaires, mais aussi les limites de catégories piscicoles, les réserves permanentes ou temporaires, les parcours spécifiques (no-kill, carpe de nuit, famille, passion, carnassiers...), ainsi que de nombreuses informations réglementaires. Fini les doutes sur le droit de pêche ou les zones interdites : tout est accessible en quelques clics.

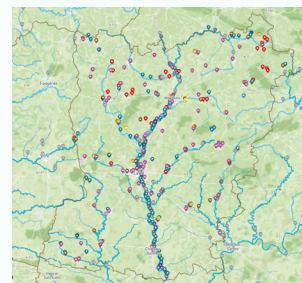


Préparer sa sortie avant même d'arriver au bord de l'eau

GEOPECHE facilite également l'organisation des sessions en recensant de nombreux points d'intérêt :

- ☛ mises à l'eau pour bateaux, kayaks et float-tubes ;
- ☛ parkings et accès aux parcours ;
- ☛ postes accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
- ☛ dépositaires de cartes de pêche et magasins spécialisés ;
- ☛ hébergements labellisés, campings et sites remarquables.

Autant d'informations qui permettent de gagner du temps et de découvrir de nouveaux territoires en toute sérénité.



Un carnet de pêche intelligent



Les utilisateurs peuvent enregistrer leurs captures, leurs sessions de pêche, leurs spots favoris ou encore des notes personnelles entièrement privées. Les pêcheurs les plus assidus disposent même d'un véritable carnet numérique leur permettant de suivre leurs résultats au fil des saisons et d'analyser leurs performances.

Les fonctionnalités avancées(version Premium) offrent la possibilité, pour un prix très raisonnable, de conserver un historique géolocalisé des prises et de produire des statistiques utiles pour mieux comprendre ses habitudes de pêche et optimiser ses futures sorties.

Un outil participatif pour protéger le milieu aquatique

GEOPECHE ne se limite pas à la pratique de la pêche. Chaque utilisateur peut contribuer à la préservation des milieux en signalant des pollutions, des dépôts sauvages de déchets ou des anomalies observées sur le terrain. Les pêcheurs deviennent ainsi de véritables sentinelles des rivières et plans d'eau.

Il est également possible de partager des photos, des informations sur certains sites ou encore de contribuer à l'amélioration permanente de la cartographie.

Des données utiles en un coup d'œil

L'application regroupe aussi de nombreuses informations pratiques :

- ☛ réglementation détaillée selon les espèces et les secteurs ;
- ☛ localisation des parcours labellisés ;
- ☛ stations de mesure des niveaux et débits d'eau ;
- ☛ événements halieutiques et points d'intérêt liés à la pêche.

Un compagnon indispensable au quotidien.

Que l'on soit pêcheur débutant ou passionné confirmé, GEOPECHE offre une réponse concrète à une multitude de besoins: préparer une sortie, vérifier la réglementation, découvrir un nouveau parcours, conserver ses souvenirs ou contribuer à la protection des milieux aquatiques.

En réunissant cartographie, réglementation, carnet de captures et outils collaboratifs dans une interface unique, GEOPECHE est devenue bien plus qu'une simple carte interactive : c'est un véritable compagnon de pêche, pensé par des pêcheurs pour les pêcheurs.

Pour accéder à la cartographie GEOPECHE: www.map.geopeche.com



La période estivale, une période de tension pour les milieux aquatiques et la faune piscicole ! Pêcheurs, restez vigilants !



Sur une année hydrologique actuelle, la période de basses eaux ou d'étiage peut couvrir une période assez longue en raison du changement climatique. Cette dernière peut s'installer dès le printemps, bien avant le début de la saison estivale, pour se poursuivre jusqu'à la fin de l'automne.

Sur cette période, les populations piscicoles sont de plus en plus contraintes par différentes tensions et notamment avec des débits estivaux plus faibles.

Situation observée en août 2025 sur un affluent de l'aisne

Les principales difficultés identifiées pour la faune piscicole sont les suivantes :

- Stress du poisson avec le regroupement des espèces lié à la perte d'habitats
- Elévation de la température de l'eau du cours d'eau
- Difficulté de déplacement des espèces si la continuité n'est pas assurée
- Réduction des habitats en berges
- Réduction de hauteur d'eau ne garantissant plus la circulation de la faune aquatique sur des cours d'eau peu diversifiés
- Baisse du taux d'oxygène dans l'eau
- Réduction des capacités épuratrices du cours d'eau
- Accentuation des facteurs d'eutrophisation et de dégradation de la qualité de l'eau...

La majorité de nos cours d'eau sont hélas loin d'un bon état morphologique, ce qui les rend assez vulnérable et moins résilient aux modifications climatiques actuelles.

Tout pêcheur doit jouer son rôle dans la protection des milieux aquatiques et la protection des ressources auprès de la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Mayenne en lui communiquant ses observations de cours d'eau où la situation est jugée problématique et anormale.

Là encore, plusieurs situations peuvent conduire le pêcheur à être particulièrement vigilant et avoir le réflexe de remonter le problème auprès de votre réseau pêche local (FDPPMA 53 ou AAPPMA). En effet, la situation est particulièrement catastrophique s'il est noté :

- Une absence d'un débit réservé en aval d'ouvrage (plan d'eau, barrage, seuil) alors qu'un débit entrant est observé. Ce débit assure le fonctionnement minimal des écosystèmes.
- Un constat de rupture d'écoulement ou d'assec sur un cours d'eau
- Une pratique de prélèvement douteuse dans un cours d'eau (pompage vers un plan d'eau par exemple)
- Un constat de blocage de poissons dans une zone profonde avec aucune possibilité de déplacements
- Un constat de mortalité piscicole inhabituelle sur le cours d'eau

**AU QUOTIDIEN
OU EN VACANCES**

PARTAGEONS LA

pêche attitude

GÉNÉRATION PÊCHE

Rendez-vous sur
cartedepeche.fr



En s'appuyant sur vos observations de terrain, la FDPPMA53 peut agir en conséquence plus efficacement afin de mettre en œuvre des actions urgentes notamment une pêche de sauvegarde avec du matériel efficace et adapté si cela s'avère nécessaire. Pour rappel, seule la FDPPMA53 avec son équipe technique est habilitée à mettre en place des pêches de sauvegarde sur le département puisqu'elle détient les habilitations et autorisations requises (pêche électrique ou autre pêche avec technique spécifique). Pour rappel, l'AAPPMA ne peut agir seule pour une pêche de sauvegarde, des autorisations d'intervention doivent être obtenues auprès des services de la DDT.



Mortalité piscicole sur un cours d'eau

Si vos observations relatent un manquement à une obligation réglementaire vis-à-vis du code de l'environnement, l'OFB et la DDT prendront en compte la situation en allant sur le terrain et lancer le contrôle en conséquence.

Sur vos territoires, les structures collectivités ou syndicats portant la compétence GEMAPI peuvent également alerter les autorités compétentes représentées par l'OFB et la DDT pour faire respecter le code de l'environnement.

Comme les milieux sont aussi plus vulnérables en cette période estivale avec les pollutions, la FDPPMA53 vous incite absolument à être les sentinelles des milieux aquatiques et donner l'alerte si vous êtes témoin d'une pollution !



ALERTE POLLUTION !

PÊCHEURS OU AAPPMA,

VOUS ÊTES LES SENTINELLES DES MILIEUX AQUATIQUES

POURQUOI VOTRE ALERTE EST ESSENTIELLE ?

- Votre signalement peut éviter des dégâts sur la faune, la flore et nos rivières
- Permet d'agir rapidement et de limiter l'impact
- Contribue à protéger la ressource halieutique
- Aide à améliorer la qualité de nos cours d'eau



COMMENT REPÉRER UNE POLLUTION ?

- Poissons morts ou comportement anormal
- Odeurs inhabituelles, coloration anormale de l'eau
- Rejets suspects (mousse, hydrocarbures, déchets, etc.)
- Prenez des photos, notez le lieu, la date et l'heure



Je repère une atteinte à l'environnement : que faire ?

➔ JE DONNE L'ALERTE

7 JOURS / 7

- OFB : **02.43.02.97.70**
- Gendarmerie/Police : **17**
- Sapeurs pompiers : **18 (112 depuis un mobile)**
- Préfecture (protection civile) : **02.43.01.50.00**
- DDT : **02.43.56.30.38**

JOURS OUVRÉS

- Fédération de pêche 53 : **02 43 69 12 13 et/ou accueil@fedepêche53.com**
- Mairie concernée

Tous les services de l'Etat collaborent pour intervenir rapidement. **Votre appel déclenche la bonne chaîne d'action !**

MESSAGE D'ALERTE

- Qui êtes vous ?
- Où a lieu le problème ? (cours d'eau, commune, lieu dit précis)
- De quoi s'agit-il ? (odeur, couleur, nature problème, installation en cause, mortalité piscicole ou pas ?)
- Début de problème ?
- Qui a été prévenu ?
- Des services sont-ils déjà sur place ?

! DANS TOUS LES CAS, RESTEZ EXTRÊMEMENT PRUDENT !

VOTRE VIGILANCE, NOTRE FORCE.
ENSEMBLE, PROTÉGEONS NOS RIVIÈRES !

Soyez attentif aux changements inhabituels

Ne vous mettez jamais en danger

Préservons la nature, notre passion commune

Chaque alerte compte !

Fête de la chasse et de la pêche de MESLAY DU MAINE.



La fête de la chasse et de la pêche s'est déroulée sous un soleil radieux. Environ 3000 visiteurs ont foulé le terrain de l'hippodrome. La fédération, présente sur le site avec ses salariés et une partie de ses administrateurs, a proposé plusieurs animations: simulateur, lancer sur cibles, animation «leures» dans une piscine, pêche à l'aimant pour les plus jeunes et des aquariums présentant les différentes espèces piscicoles présentes sur le département.

Du côté des associations, seul le club mouche était présent comme tous les ans. Merci pour son investissement . Très peu de représentants des AAPPMA sont venus nous voir. C'est dommageable pour notre réseau et cela pose question pour notre présence lors des prochaines manifestations.



Evolution de la réglementation pêche concernant le silure glane

À la suite de la consultation publique organisée en début d'année, le silure glane est officiellement classé, depuis le 11 juin 2026, parmi les **Espèces Susceptibles de Provoquer un Déséquilibre Biologique (ESPDB)** dans les **bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne**.

Notre département est concerné par le bassin Loire-Bretagne.

Cette évolution entraîne plusieurs changements importants :

☞ **L'introduction de silure est désormais interdite**, que ce soit par alevinage, transfert ou reempoissonnement.

Le non-respect de cette interdiction est passible d'une amende pouvant atteindre 9 000 €.

☞ **La remise à l'eau du poisson reste autorisée**, à condition qu'elle soit effectuée immédiatement après sa capture, dans le cadre normal de l'acte de pêche.

☞ **Dans le cadre des opérations de régulation**, les silures capturés doivent être **remis au détenteur du droit de pêche ou détruits**, conformément à la réglementation en vigueur.

Merci de partager cette information afin de contribuer à une bonne application de ces nouvelles dispositions.

Pour rappel, la FDPPMA53 s'était opposée à cette mesure lors de la consultation publique.



PÊCHE DE L'ANGUILLE: Evolution de la réglementation

Un arrêté prévoyant la fermeture anticipée de la pêche de loisir en eau douce de l'anguille d'Europe a été publié samedi 13 juin 2026.

La Fédération Nationale de la Pêche en France en a informé les Fédérations départementales le 15 juin 2026.

Ce qui change dès maintenant :

Les pêcheurs de loisir à la ligne (hors bassin Rhône-Méditerranée-Corse) doivent **déclarer toute capture d'anguille jaune dans un délai de 24 heures**.

Cette déclaration peut être effectuée :

☞ En ligne via la plateforme dédiée :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/.../peche-a-la-ligne...>

Un accès direct au formulaire est disponible sur notre site internet.

☞ Ou par courrier, le cachet de la poste faisant foi, auprès de la FDPPMA concernée.

A retenir:

Les pêcheurs pratiquant aux engins et aux filets continuent d'utiliser leur carnet de pêche habituel.

Echéances importantes:

31 juillet 2026 : fin de la période de déclaration et fermeture de la pêche de l'anguille jaune (au lieu du 31 août).

Exception : dans les bassins Artois-Picardie et Seine-Normandie, la fermeture interviendra **dès le 15 juillet 2026**.

Sur le département de la Mayenne, au titre du bassin Seine -Normandie, sont concernées les AAPPMA de Landivy, Fougerolles du Plessis et la Futaie.

Merci de relayer cette information afin que l'ensemble des pêcheurs soit informé de ces nouvelles obligations réglementaires.

Entretien avec Patrice Laigre, président du Groupement des Clubs Carpe de la Mayenne:

Quel est le but du club ?

Le but du Groupement est de fédérer des clubs de pêche de la carpe du département 53 et d'être l'interlocuteur de nos instances fédérales.

Quelle est sa date de la création ?

Le groupement des clubs carpes 53 a été créé en octobre 2008.

Combien de membres composent votre association?

Le groupement est une association de plusieurs clubs du département de la Mayenne. Aujourd'hui, les clubs qui adhèrent sont les suivants: Techni Carpe V2, Carpe Aventure 53, Tactic Carpe 53, Hurri'Carpe 53, River Carpe 53. Mr BARBE Michel de l'AAPPMA de Laval est le président d'honneur.

A quelle fréquence vos membres se réunissent et pour quel type d'évènement ?

Nous nous réunissons une fois par an pour faire le bilan de l'année écoulée et parler de futures manifestations, qui sont l'inter club et la fête de la pêche et de la chasse où à laquelle nous avons participé à plusieurs reprises.

Quels sont vos temps fort de l'année ?

Notre temps fort c'est l'inter club que nous organisons tous les ans.

Quels sont les objectifs du comité départemental à court terme ?

L'objectif du groupement est de pouvoir continuer à pratiquer notre loisir qui est la pêche de la carpe en no-kill sur le domaine public.

Êtes-vous confiant dans l'avenir du comité départemental ?

Comme je peux le voir autour de moi, les clubs ont du mal à attirer de nouveaux membres et finissent par jeter l'éponge et se mettent en sommeil.

Pour l'avenir de la pêche en général, comme nous pouvons le voir aujourd'hui dans les quotidiens et les informations télévisées, nous sommes critiqués par les défenseurs de la cause animale qui ne veulent plus nous voir pratiquer notre loisir qu'est la pêche de la carpe ou la pêche tout court.

Comment votre association s'inscrit-elle dans la sphère de la pêche loisir départementale et nationale ?

C'est par l'organisation d'enduro de la part des clubs affiliés au groupement, que l'association est représentée au sein du département.

Si un pêcheur veut rejoindre un club, comment contacter le responsable ?

Pour rejoindre le groupement, il faut passer par un club affilié. Vous trouverez toutes les adresses des clubs sur Facebook.





CANICULE: RISQUE MORTEL POUR LE BROCHET

En période de fortes chaleurs, la température de l'eau augmente pouvant créer un stress thermique sur le brochet. Le sortir de l'eau peut être mortel. Le mieux est d'éviter de le pêcher, mais en cas de capture accidentelle...



DÉCROCHAGE DANS L'EAU
Laissez le poisson dans l'eau pendant la manipulation.



NE SORTEZ PAS LE POISSON DE L'EAU
Évitez de le sortir de l'eau. Une sortie d'eau, même courte, peut être mortelle.



LE RELÂCHER AU PLUS VITE
Ecourtez le combat et relâchez votre brochet très rapidement et délicatement après la capture.



Préserver le brochet, c'est aussi adopter les bons gestes !

Le brochet, objet d'attentions particulières...

La reproduction naturelle du brochet en rivière ou en plan d'eau reste aléatoire, voire même impossible à certains endroits. De nombreuses perturbations ont provoqué cette situation telles que la canalisation des cours d'eau, le comblement des zones inondables, les inondations éclairées.

Les brochets ont donc des difficultés pour trouver des zones de frayères et ils se raréfient. La Fédération et des AAPPMA ont fait le choix de disposer de deux types d'aménagements pour pallier ce manque depuis les années 90.

Treize frayères naturelles aménagées existent sur le département. Il s'agit de zones inondables disposant d'un système de fermeture permettant de retenir l'eau et les poissons rentrés lors d'une inondation. Les brochets piégés se reproduisent alors dans cette frayère aménagée.

L'autre système est le bassin de grossissement. Il existe 18 sites sur tout le département. Fin avril la Fédération s'approvisionne auprès d'un pisciculteur en vésicules résorbées de brochet. Elles sont alors mises à grandir dans ces bassins d'élevage remplis préalablement d'eau afin que le zooplancton (nourriture des alevins) s'y soit développé.

Chaque année, les mois de mai et de juin correspondent à la récupération de ces brochetons de l'année appelés « fingerlings ». Ils sont alors capturés par vidange du bassin ou de la frayère après 4 à 6 semaines de grossissement, juste avant qu'ils ne deviennent cannibales. Les poissons pêchés sont alors comptabilisés puis alevinés. Cette année environ 21 000 brochetons ont rejoint les cours d'eau et étangs de la Mayenne.



	<i>Quantité de fingerlings alevinés</i>
<i>Bassin de l'Oudon</i>	<i>1 030</i>
<i>Bassins de l'Erve, Treulon, et Vaige</i>	<i>618</i>
<i>Bassin de l'Ouette</i>	<i>520</i>
<i>Bassin de la Mayenne</i>	<i>9 918</i>
<i>Bassin de la Jouanne</i>	<i>909</i>
<i>Plans d'eau de la Fédération</i>	<i>8 388</i>
TOTAL	21 383

Les efforts pour favoriser la présence du brochet continuent. En effet, suite à une étude lancée par le Conseil Départemental de la Mayenne pour l'élaboration d'un programme d'actions sur la rivière Mayenne, la Fédération va créer une dizaine de frayères naturelles autonomes dans les six prochaines années.

Election des Conseils d'administration des AAPPMA: amis pêcheurs, engagez-vous pour votre AAPPMA !

Les élections des conseils d'administration des AAPPMA du département se tiendront au cours du dernier trimestre 2026.

Si vous souhaitez vous porter candidat et intégrer le conseil d'administration de votre AAPPMA, vous devez être titulaire d'une carte de pêche de cette AAPPMA (interfédérale, majeure, Découverte Femme ou mineure) depuis au moins les deux dernières années, soit en 2025 et 2026.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues ! Les missions d'une AAPPMA sont nombreuses et variées : protection des milieux aquatiques, gestion piscicole, animation, organisation d'événements, accueil des nouveaux pêcheurs, communication, travaux de terrain... Chacun peut y trouver sa place et apporter ses compétences.

Les AAPPMA vivent grâce à l'engagement de leurs bénévoles. Sans bénévoles, pas d'AAPPMA, sans AAPPMA, pas de pêche de loisir organisée et de défense de nos milieux aquatiques.

Je pêche... J'adhère... Je m'implique !



Zoom sur: Épinoche vs épinochette : duel discret dans les eaux calmes

Dans les eaux tranquilles des étangs, des mares ou des rivières lentes de notre département de la Mayenne, deux petits poissons mènent une existence aussi discrète que fascinante : l'épinoche et l'épinochette. Souvent confondues, ces deux espèces proches révèlent pourtant, à y regarder de plus près, des différences marquées. Ces espèces sont très rarement capturées à la ligne.

Une ressemblance trompeuse

À première vue, il est difficile de les distinguer. Leur petite taille et leur silhouette fine les rendent presque invisibles parmi les herbiers. Pourtant, un détail ne trompe pas : leurs nombres d'épines dorsales.

L'épinoche, la plus connue, en possède trois, bien visibles et robustes. L'épinochette, elle, en arbore entre 7 et 12, plus fines et alignées comme une rangée d'aiguilles.



Epinoche

Autre différence, l'épinoche affiche une allure plus imposante et surtout, une transformation spectaculaire au printemps : en effet, le mâle voit sa gorge se teinter d'un rouge vif pour séduire les femelles. L'épinochette, en revanche, reste fidèle à ses teintes discrètes, privilégiant le camouflage à la parade.

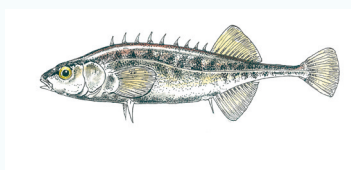
Deux stratégies de vie

Derrière ces différences physiques se cachent aussi deux manières bien distinctes d'occuper le territoire.

L'épinoche est plus agressive en période de reproduction, le mâle devient farouchement territorial. Il construit un nid sophistiqué à partir de débris végétaux, qu'il assemble grâce à une substance collante produite par son corps. Puis il défend ce territoire avec une énergie surprenante pour un poisson de quelques centimètres.

L'épinochette adopte une approche beaucoup moins agressive. Elle construit un nid plus simple et investit moins d'énergie dans la défense de son espace. Sa stratégie repose davantage sur la discrétion que sur l'affrontement.

Des habitats partagés... mais pas identiques



Epinochette

Les deux espèces fréquentent souvent les mêmes milieux : eaux douces ou légèrement salées, riches en végétation. Mais leurs préférences divergent subtilement.

L'épinoche est adaptable. Elle supporte les variations de salinité et peut même vivre en eau saumâtre. L'épinochette, plus casanière, privilégie les eaux calmes et stables, où elle peut se fondre dans le décor.

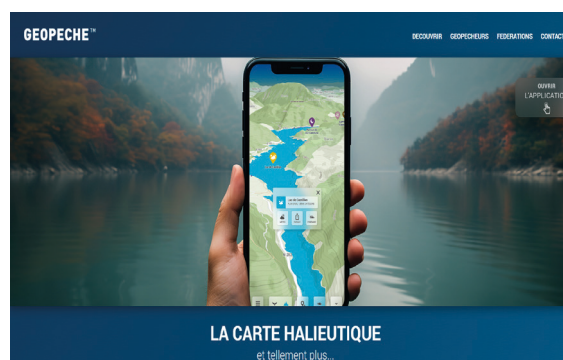
Survivre à petite échelle

Dans cet univers peuplé de prédateurs, chaque détail compte. Les épines dorsales jouent un rôle clé : elles rendent la capture plus difficile pour les poissons plus gros ou les oiseaux. Sur ce point, l'épinoche dispose d'un avantage, avec ses épines plus solides.

Côté alimentation, les deux espèces partagent un régime similaire : larves d'insectes, petits crustacés, zooplancton. Mais là encore, l'épinoche se montre plus opportuniste, tandis que l'épinochette reste plus sélective.

Un équilibre fragile

Face aux dégradations des milieux aquatiques : pollution, assèchement ... ces deux espèces rappellent l'importance des écosystèmes d'eau douce. Petites par la taille, mais essentielles dans la chaîne alimentaire, elles témoignent d'un équilibre aussi fragile que précieux.



1^{er} juillet: Ouverture de la pêche du black-bass

1^{er} juillet: Ouverture de la pêche à la grenouille verte

5 juillet: Concours pêche au coup - ARON

14 juillet: Concours pêche au coup- Lac Haute Mayenne

15 juillet: Fermeture de la pêche à l'anguille sur le bassin Seine Normandie

25 juillet: Ouverture de la pêche à l'écrevisse à pattes grêles

26 juillet: Concours pêche au coup -VOUTRÉ

31 juillet: Fermeture de la pêche à l'anguille sur le bassin Loire Bretagne

2 août: Concours pêche au coup- Lac Haute Mayenne

3 août: Fermeture de la pêche de l'écrevisse à pattes grêles

9 août: Concours pêche au coup- HAMBERS

15 août: Concours pêche au coup - CHATEAU GONTIER SUR MAYENNE

23 août: Concours pêche au coup- Lac Haute Mayenne

31 août: Fermeture de la pêche de la grenouille verte

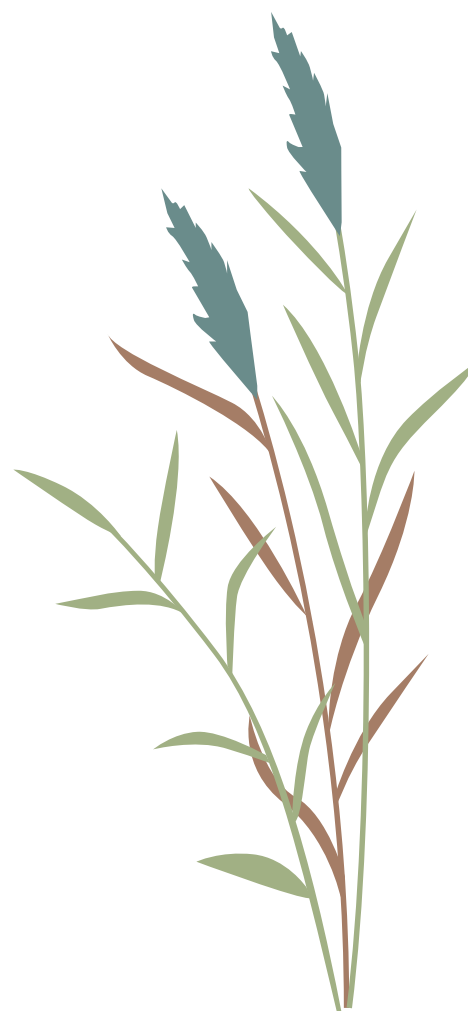
4/5/6 septembre: Enduro carpe - De l'écluse de «Cumont» à l'écluse de «La Rongère»

5/6 septembre: Championnat départemental 1^{ère} division pêche au coup - MAYENNE

13 septembre: Concours pêche au coup- VILLIERS CHARLEMAGNE

20 septembre: Fermeture de la pêche en 1^{ère} catégorie piscicole

25/26/27 septembre: Enduro carpe - De l'écluse de «Cumont» à l'écluse de «La Benâtre»



Retrouvez nous sur nos réseaux sociaux



Fédération_Pêche_Mayenne53



Fédération Pêche Mayenne

Publication trimestrielle de la
FDPPMA53

Directeur de la publication:
Alain CHAMBRELAN

Rédaction et conception: FDPPMA53

Photos: FDPPMA53 - FNPF

Tous droits réservés - Juillet 2026